



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/542  
5 mai 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

1. Dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 4 avril 1994 (S/1994/379), j'ai informé les membres du Conseil de la situation au Tadjikistan et des efforts que déployait l'Ambassadeur R. Piriz-Ballon, mon Envoyé spécial pour le Tadjikistan pour instaurer un dialogue politique entre les parties tadjikes. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation.

#### I. POURPARLERS INTERTADJIKS DE MOSCOU

2. La première série de pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale s'est tenue du 5 au 19 avril 1994 à Moscou, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation d'observateurs de l'Afghanistan, de la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Pakistan. À la demande des parties intéressées, mon Envoyé spécial a présidé les pourparlers et a offert ses bons offices pendant les négociations.

3. La délégation du Gouvernement tadjik était dirigée par M. S. Zukhurov, Ministre du travail et de l'emploi. M. O. Latifi, Président du Comité de coordination des forces démocratiques tadjikes dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), était chef par intérim de la délégation de l'opposition. Les deux délégations avaient des pouvoirs en bonne et due forme du Conseil des ministres du Tadjikistan et des dirigeants de l'opposition tadjike respectivement et toutes deux étaient investies de pouvoirs plénipotentiaires.

4. Au cours de ces pourparlers, les deux parties ont pu mettre au point pour la durée des négociations intertadjikes, y compris pour les prochaines séries de pourparlers, un ordre du jour détaillé qui comporte trois groupes de questions liées à la réalisation de la réconciliation nationale :

- a) Mesures visant à parvenir à un règlement politique au Tadjikistan;
- b) Solution du problème des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays;
- c) Questions institutionnelles fondamentales et consolidation du statut d'État du Tadjikistan.

5. Ces trois groupes de points ont été examinés par les parties tadjikes pendant la série de pourparlers de Moscou. Lorsqu'elles ont abordé les mesures visant à parvenir à un règlement politique, les deux délégations sont convenues qu'il fallait instaurer un climat de confiance entre elles et, à la suite d'une proposition de mon Envoyé spécial, ont adopté une déclaration commune de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et des participants aux pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale qui demandait au Gouvernement de la République du Tadjikistan et aux forces d'opposition tadjikes "de s'abstenir de tout acte qui pourrait compliquer le processus de négociation" (voir annexe I). Les deux parties tadjikes ont exprimé des préoccupations similaires concernant la situation économique critique du pays et l'instabilité, la violence et la prolifération des armes, qui étaient largement répandues. Toutefois, les propositions qu'elles ont formulées concernant les modalités d'une cessation des hostilités, la dispersion et le désarmement des formations militaires irrégulières et les mesures d'instauration de la confiance différaient sensiblement.

6. Au cours de la discussion du deuxième groupe de points (réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays), les deux délégations tadjikes se sont déclarées vivement préoccupées par la grave situation de leurs compatriotes qui avaient trouvé refuge en Afghanistan, dans les pays membres de la CEI et dans d'autres pays. Les deux parties ont avancé quelques idées et propositions similaires pour améliorer la situation et résoudre finalement le problème des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et sont convenues de signer un protocole sur la création d'une commission mixte chargée des problèmes liés aux réfugiés et personnes déplacées du Tadjikistan (voir annexe II). Toutefois, il y avait entre elles de sérieuses divergences quant aux priorités à respecter lorsqu'on s'attaquerait à la question. La délégation du Gouvernement a souligné qu'il fallait rapatrier rapidement les réfugiés, alors que l'opposition donnait la priorité à la nécessité de leur fournir une assistance humanitaire et une protection juridique immédiates, faisant valoir que le rapatriement ne devait être envisagé que lorsque les conditions appropriées seraient créées au Tadjikistan. Malgré ces divergences de vues, la création de la commission mixte a marqué un pas en avant important.

7. C'est le débat sur le troisième groupe de points inscrits à l'ordre du jour (les questions institutionnelles fondamentales et la consolidation de l'État du Tadjikistan) qui a mis en évidence l'écart le plus net entre les deux parties. Les délégations sont convenues en conséquence qu'à l'avenir elles examineraient les trois groupes de points comme un ensemble et négocieraient des solutions de compromis fondées sur cette approche.

8. Fait important et encourageant : au cours de la première série de pourparlers, les deux parties tadjikes ont réaffirmé leur volonté de nouer un dialogue politique qu'elles considéraient comme le seul moyen de parvenir à la réconciliation nationale et ont inclus ce principe dans leur communiqué conjoint (voir annexe III). À cet égard, et comme il avait été convenu précédemment d'assurer une rotation dans le lieu de réunion des pourparlers, les parties sont convenues de demander à mon Envoyé spécial de tenir des consultations pour déterminer les lieux et les dates de réunion des deuxième et troisième séries de pourparlers.

9. Au cours de la série de pourparlers de Moscou, à l'initiative de certaines organisations non gouvernementales, les parties tadjikes ont également signé une déclaration commune des participants aux pourparlers intertadjiks concernant la réserve naturelle des gorges du Tigre (voir annexe IV). Bien que la question n'ait pas de lien direct avec l'ordre du jour politique des pourparlers intertadjiks, la signature de la déclaration commune illustre bien la préoccupation commune qu'avaient les deux parties tadjikes de l'avenir de leur patrie, et constituait une étape utile vers l'instauration de la confiance.

## II. LA SITUATION AU TADJIKISTAN

10. Malgré ces résultats encourageants, la situation au Tadjikistan et le long de ses frontières avec l'Afghanistan reste instable. Des groupes d'opposition armée tentent presque chaque jour de s'infiltrer. À la frontière entre la région autonome du Haut-Badakhshan et la province afghane de Badakhshan où se sont produites un certain nombre d'échauffourées armées d'une partie de la frontière à l'autre entre les groupes d'opposition et les forces du gouvernement, la situation a été particulièrement tendue au cours des quelques dernières semaines. En outre, la crise économique profonde a eu des répercussions négatives sur les tentatives qu'a faites le Gouvernement pour instaurer une stabilité politique dans le pays, en particulier dans les districts du sud du Tadjikistan qui étaient directement touchés par la guerre civile. Les facteurs susmentionnés, ajoutés à l'instabilité et aux combats dans l'Afghanistan voisin, empêchent le rapatriement efficace et rapide des réfugiés tadjiks qui résident actuellement dans les provinces nord de l'Afghanistan, dans des pays membres de la CEI et d'autres pays.

## III. OBSERVATIONS

11. La première série de pourparlers intertadjiks à Moscou a été encourageante et a répondu à mon attente. L'accord auquel on est parvenu sur l'ordre du jour détaillé et la signature d'un certain nombre de documents ont marqué les premiers pas vers l'instauration de la confiance entre les parties tadjikes. Les pays de la région et d'autres pays qui ont participé aux pourparlers en tant qu'observateurs ont fourni une aide utile en organisant et en tenant cette première série de négociations. Il faudra profiter de l'élan acquis à Moscou et donner au dialogue politique un caractère irréversible.

12. Mon Envoyé spécial s'occupe actuellement de préparer la deuxième série de pourparlers. À cet égard, je lance un appel aux parties tadjikes pour qu'elles fassent preuve de modération et s'abstiennent de toute action qui pourrait faire obstacle au processus de négociation et à la réconciliation de la nation tadjike.

Annexe I

[Original : russe]

DÉCLARATION COMMUNE DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DES  
PARTICIPANTS AUX POURPARLERS INTERTADJIKS SUR LA RÉCONCILIATION  
NATIONALE, DATÉE DU 11 AVRIL 1994

Afin de réaliser des progrès dans les pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale et considérant l'éventualité d'affrontements armés ou d'autres actes hostiles qui risquent de compliquer le processus de négociation, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les participants aux pourparlers engagent le Gouvernement de la République du Tadjikistan et l'opposition tadjike à s'abstenir de toute action qui serait susceptible d'entraver les négociations en cours.

✓ ...

Annexe II

[Original : russe]

PROTOCOLE SUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION MIXTE CHARGÉE  
DES PROBLÈMES LIÉS AUX RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES  
DU TADJIKISTAN, LE SIGNÉ LE 19 AVRIL 1994

Les participants aux pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale tenus sous les auspices de l'ONU sont convenus de ce qui suit :

1. Une commission mixte paritaire, chargée des problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées du Tadjikistan (ci-après dénommée "La Commission mixte") est créée à dater du 19 avril 1994. Elle sera composée, d'une part, de représentants du Gouvernement de la République du Tadjikistan et, d'autre part, de représentants de l'opposition, y compris le Fonds "Umed" ("Nadezhda").
2. La Commission mixte mènera ses travaux dans le cadre du processus de négociation et en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les services de l'immigration et les autorités locales compétentes des États qui ont sur leur territoire des réfugiés et des personnes déplacées du Tadjikistan. Au besoin, la Commission pourra constituer des groupes de travail en faisant appel à des experts.
3. Les participants aux pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale sollicitent un appui financier de l'Organisation des Nations Unies pour la commission mixte.

Annexe III

[Original : russe]

COMMUNIQUÉ COMMUN SUR LES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE SÉRIE DE POURPARLERS  
INTERTADJIKS SUR LA RÉCONCILIATION NATIONALE, DATÉ DU 19 AVRIL 1994

La première série de pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale s'est tenue à Moscou du 5 au 19 avril 1994 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation d'observateurs de l'Afghanistan, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan et de la République islamique d'Iran. La délégation du Gouvernement de la République du Tadjikistan était dirigée par M. S. Zukhurov, Ministre de l'emploi et des relations professionnelles, et celle de l'opposition tadjike par M. O. Latifi, Président du Comité de coordination des forces démocratiques tadjikes dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Piriz-Ballon a fait fonction de médiateur lors des pourparlers.

Les pourparlers avaient un caractère pragmatique et se sont déroulés dans une atmosphère de franchise et de bonne volonté. Les deux parties ont montré leur désir sincère de résoudre les problèmes complexes – politiques, militaires, humanitaires et socio-économiques – qui résultent des affrontements politiques et de la guerre civile dans la République du Tadjikistan.

Les participants aux pourparlers ont établi et adopté un ordre du jour détaillé pour toute la durée des négociations, qui énumérait trois principaux types de questions à régler pour assurer la réconciliation nationale :

- a) Modalités d'un règlement politique au Tadjikistan;
- b) Solution du problème des réfugiés et des personnes déplacées;
- c) Questions fondamentales liées à la structure constitutionnelle et à la consolidation de l'appareil étatique de la République du Tadjikistan.

Les parties sont convenues d'examiner les trois séries de questions simultanément et ont exposé dans des documents de travail leurs positions respectives sur tous les points de l'ordre du jour.

Reconnaissant qu'il était nécessaire de créer une atmosphère de confiance mutuelle, les parties et l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont mis au point et signé, au tout début des pourparlers, une déclaration commune dans laquelle ils engageaient "le Gouvernement de la République du Tadjikistan et l'opposition tadjike à s'abstenir de toute action qui serait susceptible de compliquer les négociations en cours".

Les parties ont signé un Protocole sur la création d'une commission mixte chargée des problèmes liés aux réfugiés et personnes déplacées du Tadjikistan.

/...

Il a été convenu lors de la signature du Protocole que la Commission aurait pour tâches immédiates de résoudre les problèmes urgents d'ordre humanitaire, ainsi que de recenser et d'enregistrer les réfugiés. Les parties ont également exprimé leur gratitude à tous les États qui avaient aidé à organiser l'accueil des réfugiés et des personnes déplacées du Tadjikistan, ainsi qu'au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à d'autres organismes humanitaires pour leur assistance.

Les parties ont réaffirmé une nouvelle fois leur volonté de poursuivre un dialogue politique, seul moyen permettant d'assurer la réconciliation nationale. À cet égard, conformément au principe de l'alternance précédemment convenu en ce qui concerne le lieu de réunion pour les pourparlers, les parties ont demandé d'un commun accord à l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de tenir des consultations afin de déterminer les lieux de réunion et les dates pour les deuxième et troisième séries de pourparlers intertadjiks.

Les parties ont exprimé leur profonde gratitude au Gouvernement de la Fédération de Russie pour son hospitalité, et l'assistance qu'il avait offerte à l'occasion de la première série de pourparlers tenus à Moscou.

Les parties ont également remercié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et son Envoyé spécial, M. R. Piriz-Ballon, ainsi que les représentants des États qui avaient assisté aux pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale en qualité d'observateurs, du concours qu'ils avaient apporté pour leur organisation et leur déroulement.

Annexe IV

[Original : russe]

DÉCLARATION COMMUNE DES PARTICIPANTS AUX POURPARLERS  
INTERTADJIKS CONCERNANT LA RÉSERVE NATURELLE DES  
GORGES DU TIGRE (TIGROVAYA BALKA)

La réserve naturelle des gorges du Tigre (Tigrovaya Balka) est un petit sanctuaire unique au monde, où la nature est restée intacte. C'est le dernier vestige d'une jungle semblable à celle qui existe dans le nord de l'Inde, sur le territoire de l'Asie centrale. Elle sert d'habitat aux dernières populations naturelles de cerfs de Boukhara, et une espèce d'esturgeon qui a survécu – Amou Daria pseudo-scaphirhynchus kaufmanni – continue de peupler les eaux de la rivière Vakhsh. Des dizaines d'espèces animales et végétales que l'on rencontre dans la réserve sont mentionnées dans le "Livre rouge", notamment le varan du désert, le cobra d'Asie centrale, le faucon sacré, l'outarde houbara, la loutre d'Asie centrale et le léopard d'Asie occidentale.

Reconnaissant l'importance durable que les gorges du Tigre présentent non seulement pour le peuple tadjik mais aussi pour l'humanité tout entière, nous demandons instamment que toutes les mesures possibles soient prises en vue de protéger ce territoire et de préserver sa flore et sa faune. La réserve doit être sauvegardée dans l'intérêt des générations futures, malgré toutes les difficultés politiques, économiques et sociales qui peuvent exister.

Les parties aux pourparlers intertadjiks adressent un appel au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO pour qu'il inscrive la réserve naturelle des gorges du Tigre (Tigrovaya Balka) sur la liste du patrimoine mondial.

-----